

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 08 Novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELIA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Denis BANDELIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Monique DINET, Pierre OSER à Emmanuelle MARLIN, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Emmanuelle PY à Jean-Jacques DUPREZ, Jean-Claude TOURNIER à Bernard LIAIS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 octobre	Le 24 octobre	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard VIATTE est désigné.

2018-08-03 Budget assainissement – Décision Modificative n°2

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2018-03-04D du vote du Budget Primitif en date du 5 avril 2018,

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2018 du service Assainissement.

Le compte 205 concernant les brevets informatiques n'existe pas sur le budget assainissement. Afin de régulariser l'acquisition d'un logiciel métier, il est nécessaire d'inscrire 1 100 euros en dépenses et réduire les crédits du même montant au compte 2183.

En raison de l'évolution dans la mutualisation des services accueil/facturation/comptabilité, les crédits sont insuffisants au chapitre 12. Il est nécessaire d'inscrire 35 000 euros de dépenses en fonctionnement (chapitre 012 compte 6215 ; + 35 000 euros) et diminuer les crédits de 35 000 euros en fonctionnement (chapitre 67 compte 6743 ; - 35 000 euros).

En raison d'une erreur dans l'émission d'un titre, il est nécessaire d'inscrire 33 000 euros de dépenses en investissement au compte 1318 et d'augmenter les recettes d'investissement de 33 000 euros au même compte.

Afin de régulariser la reprise d'une avance travaux d'un montant de 59 854,46 euros HT, il est nécessaire d'effectuer une dépense de 90 578,58 euros au compte 21562, et d'émettre un titre de 30 724,12 euros au 21562 et un titre de 59 854,46 euros au 238.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la **Décision Modificative n°2 du budget 2018 ci-dessous.**

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2018
Code INSEE	Assainissement Collectif (61303)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

réjustement compte 6215 205 et réimputation sub fc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1318 : Autres	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €	33 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21562 : Service d'assainissement	0,00 €	90 578,58 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21562 : Service d'assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 724,12 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	1 100,00 €	90 578,58 €	0,00 €	30 724,12 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 854,46 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 854,46 €
Total INVESTISSEMENT	1 100,00 €	124 678,58 €	0,00 €	123 578,58 €
Total Général		123 578,58 €		123 578,58 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13/11/2018

Affiché le

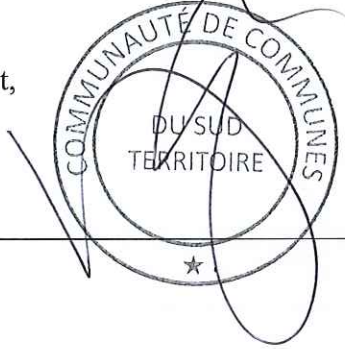
Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20181108-2018_08_03-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 NOV. 2018

Le Président,



Le Président,

